On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, rue Saint-Dominique, passage Goudere, au deuxième étage; a Paris, chez M. Sau-relet, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Poster Directeurs des Postes.

Les lettres et pa-quets doivent être af-franchis.



Ge Journal paraît tous les jours excepté le jeudi.

Le prix de l'abon-nement est de 16 fi. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. Affranchissemens

pour l'étranger 2 fr. par trimestre.

# JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

# LYON, 16 juin 1827. APERÇU

SUR OUELOUES POINTS DE LA STATISTIQUE LYONNAISE.

M. Charles Dupin, dans son savant onvrage sur la situation progressive des forces de la France, nons a montré l'ancienne progressive des jorces de la France, nons a montre l'ancienne génération, (celle qui avait 20 ans en 1789) décimée d'année en année, et disparaissant rapidement devant la majorité de la génération qui la remplace et qui apporte dans la carrière ouverte devant elle, d'autres mœurs, d'autres idées et surtout le besoin d'institutions solides et durables. La lutte entre la vieille et la jeune civilisation sera bientôt terminée. La mort, dit M. Durain an décide que est four. Si les considères autres la serie de la peute décide que est four. Si les considères autres la serie de la peute décide que est four. Si les considères autres la la serie de la peute de la pe pin, en décide avec sa faux. Si l'on considère surtout que la plupart des hommes n'attendent pas le terme fixé par la nature pour abandonner la profession qu'ils ont long-tems exercée, on verra que la génération nouvelle occupe presque tous les postes, et que déjà dans toutes les professions il s'est opéré un renouvellement qui dépasse encore les calculs du savant académicien, fondés seulement sur l'âge des personnes.

Jetons les yeux autour de nous, parcourons les tableaux des professions les plus connues, et nous y trouverons une preuve évidente de ces mutations fréquentes qui viennent incessamment renouveler la face de la société.

Chaque année on publie le tableau des avocats qui y sont inscrits. Celui qui a été arrêté à Lyon, pour l'année 1827, en porte le nombre à 60. Dans ce nombre, cinq seulement ont appartenu à l'ancien ordre des avocats; cinq autres ont assisté au rétablissement de cet ordre en 1806, et surent inscrits sur le tableau dressé à cette époque : tous les autres sont enirés successivement dans la carrière depuis 1805 jusqu'à nos jours; enfin, dans l'ordre entier, plus de la moitié numérique n'a été reçue que depuis la restauration en 1814, et par son âge appartient à cette génération qui compte de 25 à 55 ans, sans parler ici des avocats stagiaires qui bientôt, par leur nombre (30), vont accroître encore l'influence de la génération nouvelle.

Parmi les avoués attachés à la cour de Lvon, la progression est encore plus frappantes de constitués par une loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), fixés depuis à 24, ils ne comptent maintenant qu'un seul de leurs membres qui ait fait partie de l'organisation primitive en 1801; les 25 autres, qui tous font partie de la génération nouvelle, n'ont été institués qu'à une époque postérieure

à 1810, et parmi eux, 19 n'ont été nommés que depuis 1816. Les mutations ont été moins fréquentes parmi les avoués an tribunal de première instance de Lyon. Sur 40 membres titulaires, 4 ont fait partie de la fondation primitive de 1800, opérée en vertu de la loi du 27 ventòse an VIII, et parmi eu, un seul avait autrefois exercé les fonctions de procureur; les 55 autres n'ont embrassé leur profession qu'à une époque postérieure à 1815 et en renouvellement de précédens titulaires. Lt il faut remarquer que ces mutations se fussent effectuées avec plus d'activité, si la nécessité d'une réduction dans les offices n'y avait mis un obstacle, en exigeant un double titre des candidats présentés à l'institution royale.

Sur treute notaires créés pour la ville de Lyon en vertu de la loi du 25 ventôse an XI, un seul appartient à cette génération qui avait vingt ans en 1789, et a été reçu avant 1795; 5 ont été reçus dans l'espace écoulé depuis 1805 jusqu'en 1814; les 24 restans l'ont été depuis 1815, et comptent à peine de 25 à 36 ans ans.

Le même renouvellement s'est opéré encore dans d'autres professions: 130 (1) médecins, chirurgiens ou officiers de santé sont portés dans l'Indicateur de Lyon et dans l'Almanach de la ville imprimés pour 1827; dans ce nombre, 16 ont été reçus d'après les anciennes formes; 114 l'out été d'après les formes nouvelles depuis la lai du 10 ventése un XI qui a rétabli les éconouvelles, depuis la loi du 19 ventôse an XI, qui a rétabli les écoles de médecine.

Enfin, parmi 48 pharmaciens portés dans l'Indicateur de Lyon, on en trouve à peine un seul qui ait été reçu suivant les formes anciennes; tous les autres l'ont été par les écoles de phar-

(i) Nous avons lieu de croire qu'il existe des omissions dans l'Iudicateur; ainsi agmbre doit être considéré comme approximatif.

macie ou par les juris, depuis la loi du 21 germinal an XI (11

avril 1805) qui les a établis.

Ainsi, sans remonter à la révolution même de 1789, depuis le commencement de ce siècle, le barreau, le notariat, la médecine, se sont renouvelés autour de nous. Dans toutes ces professions, l'ancienne génération a presque entièrement disparu, et a fait place à des hommes nouveaux formés sous l'empire des idées, des lois et des institutions nouvelles. On pent juger par ces exemples pris au hasard, de ce qui s'est passé dans le reste de la société. Que l'on dise maintenant s'il serait possible de nous ramener à cet ancien régime inconnu à l'immense majorité de la nation, et incompatible avec ses habitudes et ses lois.

Sans doute, il n'existe pas, et il ne saurait exister entre les hommes de la nouvelle génération une parfaite unanimité d'opinions et de sentimens; mais tandis que quelques hommes de l'an-cienne génération redemandent encore le pouvoir absolu, les hommes de la nouvelle, habitués à un régime représentatif dont ils ont toujours vu suivre les formes plus ou moias imparfaites, d'accord presque tous sur les principes, ne sont plus divisés en-

tre eux que sur les conséquences.

On nous écrit de Marseille «:

Il est parti de Toulon un vaisseau, deux frégates, une corvette et un aviso; on sait positivement que cet aviso doit revenir aussitôt que l'on aura communiqué avec le consul de France, et que l'on connaîtra les véritables intentions du Dey. Malgré le départ de cette division, les armemens de bâtimens de guerre et la levée de marins ne se sont point ralentis it Toulon. La direction

des vivres est principalement dans une grande activité.

Jusqu'à ce jour, on n'a point appris qu'aucun Français, maintenant à Alger, y ait essuyé la moindre avanie, ni que les corsaires algérieus aient fait aucune capture. Les différens u'ont eu lieu qu'entre le Dey et M. Deval, consul des gouvernemens de France et de Rome. On est tonjours convaincu que l'affaire se terminera avec de l'argent.

Depuis fort long-tems, il n'est entré dans notre port a mon arrivage d'Egypte. Le lazaret est encombré de cotons de ce pavs

qui se vendent difficilement.

Il n'y a aucune nouvelle de la Grèce depuis le combat qui a eu lieu sous les murs d'Athènes.

Nous lisons dans l'Etoile :

Presque toutes les tristes nouvelles que nous avons données hier sur les Grecs sont confirmées aujourd'hui. Les détails publiés par les feuilles allemandes ne sont pas exacts; mais ce qui n'est que trop vrai, c'est que 2,500 Grees ont péri. Au départ des dernières nouvelles, 3,000 Grees, commandés par le général Church, couronnaient encore les hauteurs de Phalère. Le 16 mai, c'est-à-dire dix jours après la sanglante défaite des Grecs, l'Acropolis tenait encore.

On se rappelle que 4,000 Grecs s'étaient mis en marche dans la direction d'Asomato, au nord du Pyrée, pour attaquer par derrière la position fortifiée des Turcs dans les bois des Oliviers, tandis que les autres corps devaient l'attaquer de front.

Le 4, Karaïskaki attaqua les Turcs, et il périt avec 3,000 des siens. Le 6, l'affaire s'engagea avec les troupes de la flotte qui avaient opéré leur débarquement. Deux mille hommes euvoyés par Reschid-Pacha les ont attaqués, et la défaite des Grecs a été hor-

rible: sur 22 Philhellènes, 18 ont été tués.

Lord Cochrane est parvenu avec beaucoup de peine à rejoindre à la nage une embarcation, et le général Church, en ralliant les Grecs, a failli être pris. Cette défaite est d'autant plus fâcheuse, que tous les efforts des Grecs avaient réuni 10,000 hommes de débarquement pour sauver Athènes, que l'expédition avait été très-bien conduite, et que le séraskier devait être attaqué de deux côtés à la fois. C'est la cavaleire turque qui a jeté le désordre dans les rangs des Grecs. De premiers succès semblaient leur en promettre de nouveaux. C'est le 6 qu'a en lieu cette funeste affaire. Toute la flotte grecque avait concouru à ce débarque-

Une capitulation très-honorable ayant été offerte aux Grecs enfermés dans l'Acropolis, ils ont déclaré que si le pacha voulait leura

chipel, demandant de nouveaux renforts. Tous les rapports du Levant disent que la marine royale s'est conduite avec la plus grande générosité envers les malheureux

Il existe à Lyon, sur le quai Bon-Rencontre, un casé connu sous le nom de café Saint-Jacques. Au-dessus de l'enseigne était peint un pélerin avec le bourdon et les coquilles. Ce caré vient de changer de nom et de décoration. Il porte maintenant le nom de café de Tartuse, et est intérieurement décoré d'une tapisserie représentant les principales scènes de ce chef-d'œuvre comique.

\*\*\* L'affiche d'hier annonçait au Grand-Théâtre provisoire le

Secret du Ménage, comédie en trois actes et EN PROSE: c'est probablement pour ne pas la faire mentir que l'acteur Desroches disait à Mme Dorbeuil:

li n'est point de mérite à vous être SI fidèle !...

#### BULLETIN COMMERCIAL DE LYON.

Nous sommes à même aujourd'hoi de donner des détails un peu plus cir-constanciés sur la récoite des cocons. Gependant il faut encore attendre quelques fours pour être fixé sur le résultat définitif, et surtout pour connaître ce qui se passe dans l'étranger, les nouvelle qu'on en reçoit jusqu'à présent étant contradictoires.

tradictoires.
Voici les prix de nos provinces:
Avignon, Provence et Languedoc fr. 2 90 à fr. 3 05 le kilogramme. Comtat fr. 2 75 a fr. 5. Cèvennes et Vivarais fr. 3 20 à fr. 3 90. Dauphine fr. 2 95 à fr. 3 25.

Dans le Comta, à Avignon et dans une partie de la Provence et du Languedoc les prix qui s'étaient momentanement élevés, sont retombés ensuite aux prix de début, et il y a apparence qu'ils y resteront. On espère qu'il en sera de même pour le Dauphine, toutes ces localités n'ayant pas souffert et présentant un produit abondant.

Dans le bas Vivarais ainsi que sur quelques points des Cèvennes, il y a eu des plaintes qui out influé sur les cours, probablement dans une proportion audela du mal réel.

Sur place, les achats recommencent un peu, et il s'est fait quelque ventes Sur place; les achais recommentent un peut, at it set fait querque ventes, mais nos cours ne sont point encore établis. Cependant la commune des prix conque donne à peu près ce cours: Organsins de France, 2012 fr. 57; 22125 fr. 56 50; 25124 fr. 56; 24125 fr. 55; 25126 fr. 34 50; 26128 fr. 54; 28130 fr. 55; traines, 26128 fr. 54 50; 28130 fr. 35 50; 30132 fr. 52 50; 30256 fr. 51; 56140 fr. 30; 40145 fr. 29 50; 50155 fr. 29; 55160 fr. 28. Les soits étrangères dans la proportion ordinaire. Quand aux grèges, les transactions en ont été trop nulles pour en fixer le cours.

Toutes les marchandises sont excessivement calmes; les besoins bornés de-Toutes les mârchandises sont excéssivement calmes; les besoins bornés depuis quelque tems à la seule consommation, paraissent se restreindre tous les jours. On offre les cotous Soubeoujac de fr. 200 à fr. 255; Kirkagach, Kinique et Cassabar fr. 180 à fr. 195; Adenos, mobile; Georgie, Alabama, Caroline, fr. 180 à fr. 190; Bengale, Suratte et Madras, fr. 170 à 180; Louisiane, fr. 205 à 225; Jumel, fr. 170 à 200; Chypre, fr. 200. Teintures, bois de Gampèche, coupe Esp., fr. 52 à fr. 53; Ste-Marthe, fr. 52 à fr. 55; Fernambone, fr. 220 à fr. 225; Sushel, fr. 36 à h.; Jaune, fr. 50 à fr. 56; Cochenille, fr. 58 à fr. 40; graines de Perse, fr. 8; d'Avignon, fr. 245; garance Avignon, fr. 90; Alsace, fr. 112; indigos bl. fl., fr. 58; surfin violet, fr. 57; violet, fr. 52 à fr. 55; rouge, fr. 50; cuivrés, fr. 27; Guatimalo flore, fr. 50; Sobrez, fr. 24; Cortez, fr. 18; Egypte, fr. 52 à 53; Manille, fr. 22; Madas, fr. 28 Safranums Espagne nouv., fr. 260; vicux, fr. 250; cafés Martioique, fr. 285 à fr. 5 50; Guadeloupe, fr. 270 à fr. 2 go; Bourbon, fr. 2 45 à fr. 2 75; Hañi, fr. 2 55. Sucre en pain, Paris, fr. 260; Bordeaux, fr. 250; Marseille, fr. 2 40; terrés, manquent; brets, fr. 170 à fr. 175; Bourbon, Martinique, fr. 165 à fr. 170. Agnelins de Provence, fr. 2 50, Dauphiné, fr. 2 80; chevrous fr. 6 à 8. Peaux de lièvres, Russie, point, Valachie, fr. 150; Allemagne, fr. 205; Asie le kilogramme, fr. 9. kilogramme, fr. 9.

#### PRIX DES GRAINS. MARCHÉ DU 16 JUIN.

#### Le double-boisseau. Le double-boisseau. 4 f. 80 c. Orge moindre . . . 2 f. 30 c. 4 70 | Mais . . . . . . . 3 10 Mais . . . 70 60 Id. moven. . 4 10 Blé noir . Id. moindre . 4 . . 5

Seigle beau . . . . id moindre Orge belle . .

Froment beau.

2 Avoine. 90 Pommes de terre rouges. 2 80 2 Id. blanches . 40

Paris , 14 juin 1827. CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin du 13 juin.

À l'ouverture de la séance, la chambre a déclaré valable les titres de M. le comte de Chabrillant, appelé, par ordonnance royale, à recueillir la pairie de M. le comte de Saint-Vallier, décédé.

M. le marquis de Mortemart a fait le rapport du projet de loi relatif à l'acquisition de la portion du Palais - Bourbon occupée

par la chambre des députés.

La discussion ayant été ouverte sur-le-champ, le projet a été adopté à la majorité de 95 voix contre 24. Les orateurs entendus dans la discussion sont : MM. le marquis de Marbois, le comte Roy, le baron Mounier, le comte de Tournon, le ministre des finances et le ministre de l'intérieur.

La chambre a ensuite, sur le rapport de sa commission spéciale, prononcé l'ajournement d'une proposition faite par M. le marquis d'Orvilliers, pour l'amélioration des routes, qui avait été prise

en considération.

La chambre s'est occupée, en dernier lieu, du projet de loi

relatif à l'inscription des pensions militaires.

Le projet a été adopté à la majorité de 86 voix contre 11, après une discussion, dans laquelle ont été entendus MM. le

comte de Marcellus, le comte Roy, le comte Rutty, rapporteun le ministre des finances et celui de la guerre.

La chambre se réunira demain pour entendre le rapport sur le

projet de loi des finances.

L'éditeur responsable du Courrier français s'est rendu appe. lant du jugement de police correctionnelle qui l'a condauné à 400 fr. d'amende et à 15 jours de prison, comme coupable de disfamation envers les autorités et administrations publiques. L'ét. teur responsable du Constitutionnel a également interjeté appel

du jugement qui l'a condamné.

- M. Gollin de Saint-Menge, l'un des plus riches notaires de cette capitale, vient de donner un nouvel et déplorable exemple d'abus de consiance, en disparaissant après avoir dissipé des capitaux considérables qui lui avaient été consiés. On eu porte la valeur à près de trois millions, et l'on ajoute que M. Gollin de Saint-Menge s'est ruiné ou plutôt a ruiné ses imprudens cliens, en se jetant dans des entreprises gigantesques de constructions. Plusieurs requêtes ont été présentées à M. le président du tribunal de premiere instance pour former opposition, au nom des créanciers, sur les débris de l'actif et sur le cautionnement de ce notaire.

- La police, informée que depuis quelques tems des hommes suspects se réfugiaient pendant la nuit dans les carrières de la banlieue, y a fait, la nuit du 12, une recherche qui a produit l'arrestation de vingt-cinq individus, parmi lesquels il s'en trouve deux contre qui avaient été lancés des mandats d'amener. Elle était secondée dans cette opération par les brigades de gendar-merie de Montmartre, de Clichy et de Lachapelle.

- La nécessité de réunir l'enseignement médical et chirurgical ayant été reconnue en Angleterre, on prépare la fondation d'un college des facultés médicales, qui rassemblera les différentes branches de l'art de guérir. C'est un triomphe nouveau remporté par les lumières du siècle sur les vieilles routines de l'enseigne-

ment.

-La Gazette d'Augsbourg annonce que non-seulement la procédure orale et publique sera conservée dans les provinces prussiennes du Rhin, mais encore que le gouvernement s'occupe de la rédaction d'un code commun à toutes les provinces de la monarchie prussienne, dans lequel ces dispositions seraient con-

— La ville d'Alep, qui fut presque entièrement détruite en 1824 par un affreux tremblement de terre, est actuellement en proie

aux ravages de la peste.

Le 6 avril au matin, un chrétien de cette ville alla trouver M. de Lesseps, consul-général de France en Syrie, et lui remit, avec toutes les précautions usitées en tems de peste, un billet conçu dans les termes suivans : « Les voyageurs anglais Fox Strangways et Anson sont détenus et maltraités par le deli-bachi, qui les a arrêtés sur la route de Damas à Antioche; ils implorent le secours de l'autorité européenne. »

Le porteur du biliet ajouta que ces étrangers, ensermés dans un souterrain du château de Cheick-Aboukir, résidence du pa-cha, allaient être étranglés comme espions grecs.

Le consul de France, après leur avoir donné avis de la rerep-tion de leur message, se hâta de les réclamer près d'Youssonfpacha, qui les lui envoya aussitôt avec leur suite et tous leurs effets. Placés par M. de Lesseps dans l'ancienne maison consulaire, ils y recurent de sa part les consolations et les secours que réclamait leur situation. L'un d'eux, M. Buisson, clant atteint de la peste, M. de Lesseps le sit soigner par un médecin turc renommé par son habitude dans le traitement de cette horrible maladie; mais l'infortune voyageur ne tarda pas à succombet à la violence du mal.

M. Strangways, qui n'avait pas voulu se séparer de son ami, et qui, jusqu'à ses derniers momens, lui prodigua les soins les tions sanitaires dont M. de Lesseps se fit un devoir de l'entouver dont il dirigea lui-même l'application, et surtout à l'usage fréquent des chlorures de M. Labarraque. Il serait sans donte difficile de constater par un exemple plus remarquable l'utilité d'une de couverte si pricieuse pour l'humanité. Quant à la conduite de de l'accordant de de Lesseps, elle n'a pas besoin d'éloges : il a dignement rempli dans cette circonstance tous les devoirs de consul, d'homme et de chrétien.

-La société libre d'émulation de Rouen décernera, dans sa séance publique du 9 juin 1828, un prix consistant en une mie daille d'or de la valeur de 300 f., à l'auteur du meilleur mémoire

sur ce sujet: « Présenter, d'après les écrivains originaux, les chartes, les monumens, etc., un tableau précis de l'histoire civile, militaire, religieuse, monumentale, littéraire et industrielle de la ville de Romen, coue les des N Rouen, sous les ducs Normands, depuis Rollon jusqu'à Guillaunies le-Conquérant inclusivement. »

Les mémoires seront reçus jusqu'au 15 mars 1828.

- Au mois de mars dernier, un menuisier du quartier Montmartre, ennuyé de vivre, s'asphyxia dans son domicile. Après sa mort on trouva chez lui la lettre suivante, dont le style et l'ort thographe nous paritierne. thographe nous paraissent assez curieux pour ne pas laisser un pareil document sans publicité;

Et bien mon amie, la ribote de charbon que nous devion fair ansamble, je vien de la fair an sournoit tous seulle. Depuis huits ans nous zan parlion acez souvant, pour moi cais fini; j'ai commancé le premier, que cela ne tan donne pas l'anvie, raiste avec ta famille; du courage tue dira à Remion que je sui mort sans que sa regarde personne dans Paris, adicu pour toujour, si tu vien à mon convoil tu remarquera landroi pour quan tuviendera an conduir dotre, tu mapellera, et di san Laporce, léco te repondera adieu Lannot adieu. »

BELAPORTE.

- On mande de Berlin, 2 juin, dit le Journal de la Belgique? que la cantatrice Mile Henricite Sontag devient décidément l'éque la cantalitée me definette sontag devient decidement l'epouse de lord Clawillam, ambassadeur d'Angleterre à la cour de
Prusse. Le roi d'Angleterre a déjà donné son consentement; la
mère de M.lle Sontag a aussi consenti, mais le tuteur s'y refuse;
cependant un ordre du cabinet du roi déclare que ce dernier consentement n'est pas nécessaire. Les dernières lettres reçues de cette cantatrice, ne semblent pas confirmer la nouvelle de son mariage; elles donnent lieu de penser au contraire qu'elle ne

tardera pas à se rendre à Paris.

-Un jeune commis du commerce anglais a inventé et construit dans ses momens de loisir un modèle de voiture à vapeur propre à être employée sur les routes ordinaires ; il l'a présentée à l'institution mécanique de la ville de Hull, et l'a fait opérer devant une multitude de personnes qui s'étaient rassemblées pour voir cette petite merveille. C'est une voiture à trois rones, longue de 11 pouces, pesant 82 onces, et qu'on dirige au moyen d'un levier placé en avant. La machine à vapeur est en arrière. La bouilloite est un cylindre d'un demi-pouce; elle contient la huitième partie d'une pinte d'eau, qui est chauffée par une lampe. La vapeur qu'elle génère suffit pour faire aller la machine pendaut une demi-heure. Les mouvemens sont prompts, justes et faciles. On pent faire tourner la voiture dans un cercle dont le diamètre a deux fois seulement sa longueur, et il est aisé de la faire aller en arrière subitement. Quand l'impulsion agit en ligne droite, sa plus grande rapidité excède cinq milles à l'heure, on près de deux lienes. Le jeune inventeur a été convert d'applaudissemens, et on lui a prodigué les encouragemens pour l'exécution de nou-velles machines. C'est la fondation de l'institution de l'ull qui a fait éclore ce remarquable taient.

- Maigré les bruits qui sont généralement répandus sur le ré-

tablissement de la censure après la clôture de la session, il paraît que cette mesure n'est point encore définitivement arrêtée, et que les avis sont grandement partagés dans le conseil. La question a dû être discutée de nouveau aujourd'hui. Les moins aveugles savent bien que le parti-prêtre sera le seul à tirer avantage du silence de la presse, et qu'il en profitera pour renverser ses rivaux aussi bien que pour subjuguer ses adversaires. (Courrier français.)

#### EXTERIEUR.

### ANGLETÈRRE.

Londres, 11 juin.

Le Courrier assure qu'il n'y anna qu'une faible opposition au ministère dans les efforts qu'il fera pour faire retrancher du bill sur les céréales l'amendement du duc de Wellington.

Le même journal dément formellement le bruit d'une mésintelligence survenue entre sir William A'Court et sir W. Clinton.

- On lit dans le Times :

«L'adoption du vote de crédit, pour mettre en état de con inner l'entretien des troupes britanniques dans le Portugal, a produit une satisfaction générale. Parce que la somme de 500,000 livres sterl, excède la mesure des dépenses imprévues et non portées an compte des voies et moyens de l'année auxquelles une armée de 5 ou 6 mille hommes pourrait donner lieu, quelques personnes ont cru devoir prétendre que cette circonstance donne une couleur alermante au vote de crédit. Quant à nous, nous pensons que l'importance de la somme doit inspirer de la confiance.

S'il n'existe aucun danger d'une nouvelle agression contre no-tre allié de la part de la maison de Bourbon, il est évident que ce danger ne sera pas créé par la politique désensive de M. Can-ning; s'il existe cependant des raisons pour se métier, comme, en effet, il en existe évidemment, des vues de la maison de Bourbon, nous demanderons si les craintes dont on parle tant ne devraient pas être plutôt calmées qu'augmentées par des pré-Paratifs propres à prévenir les suites de l'hostilité future. Il est plus que rassurant d'apprendre que 500,000 liv. steri. sont plus que suffisantes pour les besoins de 5,000 hommes, que de voir adopter un vote de crédit pour une somme inférieure, parce qu'il indique que les ministres, dans le cas où une plus grande lorce serait rendue nécessaire, se sont pourvus des moyens et se sont engagés en quelque sorte à l'employer.

L'opiniatreté avec laquelle on a cherché dans les deux chambres à donner une sausse couleur à toute cette affaire, en tant M'elle touche au véritable objet des secours donnés au Portu-gal, et en conséquence à la moralité de notre politique, nous donne le droit d'employer un argument qui suffit pour décider la

Des personnes telles que le vieux M. Bankes, ont prétendu que nous ctions injustes en envoyant nos troupes à Lisbonne, c'està à-dire que nous les y avons envoyées ain d'appuver un parti contre l'autre, et pas pour une sin militaire définie par les traités; c'est-à-dire asin d'empêcher le pays d'être conquis par des étrangers. Or, l'Espagne et ses alliés, quels qu'ils soient, ayant confondu les deux questions, nous trouvous qu'il est facile d'expliquer le prétexte sur legnel cont fonduquer le prétexte sur lequel sont fondées les injures dirigées contre M. Canning par les Bankes, les Hame et les Londonderry. Tout homme qui mérite qu'on raisonne avec lui, sait très-bieu que l'Espagne a encouragé et entrepris, quoiqu'elle ne le fit pas estensiblement, l'invasion du Portugal à main armée.

En laissant là le fait tel qu'il est exposé, le casus fœderis est clairement démontré, et aucune responsabilité ne repose sur les ministres. Mais comme le but de l'invasion du Portugal est évident, et comme ce but est le renversement de la libre constitution du Portugal, ceux qui attaquent la politique de la Grande-Bretagne out confondu les suites accidentelles de sa défense du Portugal avec l'esprit et les principes qui l'ont dictée, parce que le maintien d'un gouvernement libre est assuré par l'indépendance de la nation, parce que les libéraux triomphent sur les serviles à mesure que le Portugal est assuré contre l'Espagne. On nous accuse d'être gouvernés par des vues qui se rapportent à une intervention domestique, et la Grande-Bretagne est représentée comme se môlant d'une guerre civile, et ces accusations proviennent d'un mépris d'une vérité importante : c'est que la guerre civile n'est pas autre chose qu'un effort subordonné et traître pour aider l'ennemi étranger.

Quant à cette partie de la question qui se rapporte au caractère des négociations maintenant pendantes entre le Portugal et l'Espagne, et auxquelles, d'après lord Dudley, la France et l'Angleterre prennent part, nous ne voulons pas embarrasser le gouvernement du roi à en exprimer soit des craintes ou des espérances. Il sera cependant utile de dire qu'onne doit pas croire trop légèrement que la France vouille évacuer l'Espagne, ou que Ferdinand veuille respecter les droits du Portugal, et qu'an cons traire on ferait bien d'exiger des deux, autre chose que des ga-

ranties ecrites. »

Du 12 juin.

Le bruit court que le duc de Wellington, auquel on attribuait depuis quelques jours l'intention de retirer son déplorable amendement, se repent maintenant d'un tel retour à la raison et au bon sens, et sera passer cet amendement, si cela est possible, dans la vue de renverser le bill. Cette détermination produira probablement dans la chambre haute une lutte malheureuse; mais si un certain potentat reste neutre, nous ne doutons pas que l'a-mendement n'échoue et que le bill ne triomphe, quoique peut-être avec une majorité modérée. Times. )

L'honorable compagnie des marchands tailleurs a donné hier une fête spleudide aux ministres démissionnaires. Le comte d'Eldon, le duc de Wellington, M. Peel et un grand nombre de nobles et gentlemen y ont assisté; les anciens ministres ont été vivement applaudis, et surtout quand on a proposé dans la formule ordi-naire la sauté du très-honorable Robert Peel, citoyen et marchand tailieur; les applaudissemens sont devenus fumultueux.

Le toast l'Eglise et le Roi a été vivement accueilli par les assistans. Enfin, tout ce qui s'est passé à cette fête annonce de la part de ceux qui y ont assisté, un grand attachement aux sentimens constitutionnels, mais beaucoup d'hostilité contre le mis-

nistère actuel.

Mercredi, 13 juin.

Dans la chambre des pairs, ce soir, on a repris la discussion sur le bill relativement aux céréales. L'amendement du duc de Wellington avait été adopté par la chambre quand elle était en comité général; or, quand la chambre est en comité général, les votes par procuration ne sont pas admis, les amis du ministère est et de la chambre est en comité de ministère est et de la chambre est en comité général. ont d't que c'était là une des raisons principales de l'adoption de l'amendement.

Le rapport du comité général est présenté à la chambre, comme chambre, et alors on peut mettre aux voix de nouveau, et les votes par procuration sont admis: c'était donc pour ce soir que

l'amendement du duc de Wellington, lord Goderich s'y est opposé, et le duc de Wellington, après avoir donné des explications sur sa conduite, a déclaré qu'il le retirait; mais d'autres pairs ayant persisté à l'appuyer, il en est résulté une longue distribute de la la pairs ayant persisté à l'appuyer, il en est résulté une longue distribute de la la pairs ayant persisté à l'appuyer qu'el la chambre a été aux voix

cussion; enfin la chambre a été aux voix.

Voici le résultat des votes:

Pour l'amendement du duc de Wellington. Contre l'amendement.

Majorité pour l'adoption de l'amendements.

#### ILES IONIENNES

#### Zante , 12 mai.

Ibrahim - Pacha, parti de Modon et de Navarin, avec sont armée, composée en tout de 6 à 7 mille hommes, s'est-reudu le 14 avril dans les environs de Pirgos, Ayogorgi, Amenococi, etc.;

a surpris et massacré les habitans, qui n'étaient point sur leurs gardes. Quelques-uns d'entr'eux sont parvenus à gagner les îlots des Secheresses; d'autres se sont réfugiés dans la petite île de Tigane et dans le monastère de Scalidia.

Les malheureux Grecs qui s'étaient réfugiés à Tigane, au nombre de six à sept cents, out été faits prisonniers. Il y avait parmi eux beaucoup de femmes et d'enfans. Ils ont été conduits à Patras, où ils regrettent vivement la protection du consul de France, M. H. Pouqueville, qui naguère les protégeait encore d'une manière si efficace, et rendait de si grands services à leur

Les réfugiés de Scafidia ont profité des ombres de la nuit pour

gagner les hautes montagnes en côtoyant l'Alphée.

Macri et plusieurs braves désenseurs de Missolonghi s'étaient retirés à Castel-Torneso; mais comme ce petit plateau était encombré de monde, ils sont sortis en longeant le camp d'Ibrahim pour aller occuper les montagnes Noires. Castel-Torneso (nommé Komoutzi par les Grees) a une garnison de 600 hommes, Ioniens et Maniotes; mais il est serré de près par les troupes d'Ibrahim, et il sera d'Gielle d'y faire parvenir des secours. d'Ibrahim, et il sera difficile d'y faire parvenir des secours. Ibrahim ne trouverait pas les moyens de faire subsister son armée, s'il n'était approvisionné par une compagnie composée de Grees de Scio, d'un Napolitain, et, il faut le dire à notre honte, d'un Français.

#### - IMMEUBLES A VENDRE PAR LIGITATION.

A laquelle les étraugers seront admis.

Immeubles situés sur la commune de Saint-Sorlin, arrondissement de Mâcon.

Ils consistent:

Ils consistent:

Art. 187. Une maison de maître, située en face de l'église de la commune de Saint-Sorlin, composée de plusieurs pièces; un tiualier dans lequel it y a deux cuves et un pressoir; au midi, un petit corps de bâtimens composé de plusieurs pièces, séparé des premiers par une sour; au nord, un jardir et un verger, un autre verger et un petit jardin; une maison de vigneron; dans la même enceinte, un autre petit corps de bâtimens: tous lesquels objets ne forment qu'un seul ténement, clos de mars, et sont de la contenue d'environ trente-un ares cinquante-huit centiaces, cu huit coupées.

Art. 2. Un autre bâtiment composé de maison de maître et de vigneron, un tinalier dans lequel il y a deux cuves et un pressoir: le tout sur un sol d'environ quinze ares soixante centiares.

Art. 3. Terre et vigne, lieu dit de la Genière, contenant environ cent dixneuf ares soixante centiares.

Art. 4. Terre et vigne, dites Montillet, contenant environ onze ares quarante centiares.

Art. 5. Une vigne dite à la Côte, et friche, contenant environ quatorze ares

quatre-vingts centiares.

Art. 6. Une vigne dite de la Rochette, et petite terre, contenant environ

quarante-sept ares sept centiares.

Art. 7. Une vigne dite de la Rochette, et friche, contenant environ quarante-six ares quatre-vingt-dix centiares.

Art. 8. Une terre au même lieu, contenant environ ouze ares soixante cen-

Une vigne au même lieu, contenant environ quarante-sept ares soixante-dix centiares.

Art. 10. Une terre au même lieu, contenant environ quarante-un ares vingt-

quatre centiares.

Art. 11. Un pré dit en Talon, contenant environ trente ares. Art. 12. Une vigne dite en Talon, contenant environ cinquante-un ares soixante-dix centiares. Art. 13. Une terre dite au Gras, contenant environ cinq ares quatre-vings

centiares.

Art. 14. Une vigne dite au Cras, contenant environ quatre-vingt-huit ares quatre centiares.

Art. 15. Une autre vigne dite au Cras, contenant environ dix-sept ares dix

Gentiares.

Art. 16. Une terre dite au Cras, contenant environ cent treize ares quatre-

vingt-huit centiares.

Art. 17. Une autre terre dite au Cras, contenant environ dix-huit ares vingt centiares

Ait. 18. Une terre dite au Petit-Talon, contenant environ dix-neuf ares

Art. 18. Une terre dite au Petit-Taion, contenant environ dix-neur ares trente centiares.

Art. 19. Une vigne dite le Chmoz, contenant environ cinquante ares quarante centiares.

Art. 20. Une vigne dite à Grange-du-Dime, contenant environ quarante-sept

ares cinquante centiares. Art. 21. Une vigne dite le Petit-Maramy, contenant environ vingt-six ares qua-

tre-vingt-seize centiares.

Art. 22. Une vigne dite le Petit-Maramy, contenant environ trente-sept ares soixante-dix centiares.

Art. 25. Une autre vigne aussi dite le Petit-Maramy, contenant seize ares quarante

Art. 24. Et une friche contenant environ deux hectares dix-neuf ares.

Immeuble situé en la ville de Chalons-sur-Saône.

ARTICLE UNIQUE. La moitié d'une maison sise en la ville de Châlons - sur - Saône, Grande-Rue, portant le n° 6, indivise avec M. Jean Baptiste Pascal, docteur-médecin, demourant en la commune de Saint-Sorlin; ladite maison composée de plu-

Tous lesquels immeubles proviennent, soit de la succession de dame Jeanne-Pierrette-Caroline Pascal, épouse de M. Jean-Claude Mornand, avoué à la cour royale de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n° 25; soit de la communanté qui a existé entre ledit M. Mornand et ladite dame Pascal, son

de de la company de la company

La vente de ces immeubles est poursuivie à la requête dudit M. Jean-Claude La vente de ces immeunes est poursuive à la requere dont M. Bean-Clauce Mornand, tant en son nom qu'en sa qualité de tuteur de Jean-Félix, Mélanie-Henriette, Elise-Clary Mornand, ses trois enfans mineurs, sans profession, demeurant avec lui, après avoir été ordonnée par deux délibérations du conseil de famille desdits mineurs Mornand, en date des quatorze février et vingt-un

de Lyon, des vingt-deux juillet et vingt-einq novembre même année.

Cette vente sera faite en présence de M. Jean-Baptiste Pascal, docteur-médecin, demeurant en la commune de St-Sorlin, agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Mornand et Pascal.

mineurs Mornand et Pascal.

Ladite vente sera faite en détail, par lot. Chaque article formera un lot, et ne sera adjugé que lorsque l'enchère excédera l'estimation.

M. Jacques Garrier, notaire à Màcon, a été commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Lyon, du vingt-deux juillet mil huit cent vingt-six, pour recevoir les enchères et procéder à la vente.

L'adjudication préparatoire a cu lieu en l'étude de M° Garnier, notaire, et pat-devant lui, à Màcon, le vingt-cioq février mil huit cent vingt-sept, au prix de vingt-cioq mille cinnuante francs.

cinq mille cinquante francs.

L'adjudication définitive aura lieu en la même étude et pardevant ledit notaire Garnier, le dimanche vingt-quatre join mit huit cent vingt-sept, sur les dix heures

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M. Garnier, où on peut en prendre communication M. Lapalus, avoué à Màcon, occupe pour M. Mornand, et est chargé de donner

tous renseignemens. Signé LAPALUS.

### VENTE JUDICIAIRE.

Le luodi, dix-huit juin courant, à neuf heures du matin, il sera procédé sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, près le pont Morand, à la vente jediciaire, à l'enchére et au comptant, des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Jean-Fleuri OEuillet, ouvrier fabricant d'étoffes de soie, demeurant auxdits Brotteaux.

Thimonnier fils.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. les contribuables du 4<sup>me</sup> arrondissement de la ville de Lyon, dit de la Halle cux blés, sont prévénus que le bureau de recette des contributions directes dudit arrondissement, sera, à partir de la St-Jean 1827, transféré rue St-Dominique, no 11, 1<sup>ex</sup> étage, au fond de la cour.

#### AVIS.

On cherche un jeune homme de 16 à 18 ans pour apprenti dans une maison de quincaille ie d'Allemagne en gros, qui aurait son logement et sa table chez S'adresser, pour les conditions, à MM. Hussemann et Co, quai St-Clair, no 9.

On demande plusieurs associés et commanditaires pour divers genres de com-merce, tous en pleine activité depuis long-tems. La mise de fonds serait depuis

jusqu's 80,000 francs.
S'adresser aux sicurs Jean Bertholon et comp, agens d'affaires, rue de la

S'adresser aux sieurs Jean Bertholon et comp, agens d'anaires, rue de la Cage, nº 15.

On désire vendre un des plus anciens fonds de nouveautés, situé dans un bon quartier; on donnera facilité pour les paiemens. S'adresser comme dessus.

— Une demoiselle de 26 ans, pouvant donner les meilleurs renseignemens sur sa conduite, d'un caractère doux et d'un physique fort agréable, très-habile pour tous les travaux d'aiguille, écrivant très-bien et connaissant la tenne des livres, désire se placer dans un magasin quelconque. S'adresser comme dessus.

— On propose, moyennant hypothèque, une somme de 12,000 fr. à 5 p. 610.

S'adresser comme dessus.

Un jeune anglais, qui ne parle qu'imparfaitement la langue française, déstre-rait s'associer avec un jeune français qui aurait quelque notion de la langue ac-glaise, pour se fortifier l'un l'autre dans leur langue respective. S'adresser à M. Déglise, propriétaire, montée du Petit-Choulan, nº 5, en face de l'établissement des Bossus.

Le sieur Nephtali, employé, par les ordres de Son Exc. le ministre de la guerre, pour désinfecter les lits des Casernes de Lyon, a l'hongeur d'offir au public ses services pour détruire un véritable fléau de nos maisons, les punaises. Tout le monde sait que ces insectes sont aussi redoutables qu'ils sont difficiles à éloigner. Le sieur Nephtali possède un secret absolument efficare pour cela. L'usage n'en est nullement incommode : il suffit d'ai de de son specifique, au moyen d'un pinceau, les lits qu'on voudra désinfecter. Le sieur Nephtali garantit que les insectes en disparaitront pour toujours. Il se transporte, à votonté daus les maisons. S'adresser, verbalement ou par écrit, dans son domicile, rue de le Sphère, n° 5, en face de l'église de St-François; et à dater de la St-Jean prochaine, grande rue de l'Hôpital, n° 54. Les lettres devront être affranchies. affranchies.

On offre ou on demande deux places dans une bonne voiture pour aller a Vichy-les-Bains, et partir de Lyon le 25 juin. S'adresser à M. Gonon, avoié, place St.-Jean, maison Cochard.

# SPECTACLES DU DIMANCHE 17 JUIN. GRAND-THÉATRE PROVISOIRE.

LE GLORIEUX, comédie. La Caravane, grand opéra.

# THÉATRE DES CÉLESTINS.

LA PAUVRE FAMILER, mélodrame. Le Menage du Savetier, vaudeville. Les Compagnons du Devoir, vaudeville.

# BOURSE DE PARIS du 14 juin 1827.

Négociations au comptant.

mars 1827.—101 f. 80 90 c. Fonds étrangers.

Rentes — 5 100. jouis. du 22 déc. Rent de Naples, cert. Falc. 75 9 69 f. 85 90 c. Ann. à 4 p. 100. Ohl. de la v. de Paris. Quatre Canaux, 1080 Caisse hypothécaire 915

Rentes - 5 p. 100. jouiss. du 22 Actions de la banque 2030 Obl. de Naples, comp. Rotschild en liv. sterl. Rentes d'Esp. cert. franc. Emp. royal d'Esp. 1826, 59 118 Emprunt d'Haiti. 680

